

L'an deux mille vingt-six et le vingt-sept du mois de d'avril, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de Mazerolles, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mme Isabelle PÉGUILHÉ, Maire.

Etaient présents : Mmes et MM Isabelle PÉGUILHÉ Maire, Elisabeth LAPEYRE, Jean-Baptiste MONLAU, Gaëlle PINSOLE et Gilles LARQUÉ Adjoints, Mmes et MM Christian DUQUEYROIX, Sandra MOLIA, Christophe LABADESSE, Stéphane TARICCO, Julien PLANTEFÈVE, Luce LARQUÉ, Cédric BARRAQUÉ, Christophe MARQUES DA SILVA et Aurélie MOURGUET Conseillers municipaux.

Absent(s) excusé(s) : Marlène VIGNAU.

Madame Luce LARQUE a été élue secrétaire de séance.

Vu le Maire pour convocation le 21 avril 2026

La séance est ouverte par Madame Isabelle PÉGUILHÉ Maire, à 20 heures 30, en présence de Monsieur Christophe Fabre, conseiller aux décideurs locaux.

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, madame le Maire procède à l'ordre du jour :

- Délibération CFU 2025
- Délibération Affectation de résultat 2025
- Délibération Budget provisoire 2026
- Délibération des taux d'imposition 2026
- Fermage
- Vente de bois
- Commission impôts directs
- IEBA

Questions diverses.

Vote du Compte Financier Unique 2025

Madame la Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le Compte Financier Unique (CFU) est établi par le receveur principal à la clôture de l'exercice. Le CFU vise à faire disparaître la dualité entre le Compte Administratif chez l'ordonnateur et le Compte de Gestion chez le comptable.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2121-14 et L.2121.21 relatifs à la désignation d'un Président autre que le Maire pour présider au Compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations, Considérant que madame Lapeyre Elisabeth, premier Adjoint, a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du CFU 2025,

Considérant que Madame Isabelle PÉGUILHÉ, Maire, s'est retirée et a quitté la salle pour laisser la présidence à madame Lapeyre Elisabeth pour le vote du CFU 2025,

Sous la présidence de madame Lapeyre Elisabeth, premier Adjoint, le Conseil Municipal examine le compte administratif de l'exercice 2025 dressé par l'ordonnateur, chapitre par chapitre.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, vote le CFU et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	Prévu :	393 096.46
	Réalisé :	181 928.96
	Reste à réaliser :	13 707.04

Recettes	Prévu :	393 096.46
	Réalisé :	127 451.52
	Reste à réaliser :	4 977.70

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	1 204 460.72
	Réalisé :	884 245.24
	Reste à réaliser :	00.00

Recettes	Prévu :	1 204 460.72
	Réalisé :	1 191 145.23
	Reste à réaliser :	00.00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	- 54 477.44
Fonctionnement :	306 899.99
Résultat global :	252 422.55

14 votes pour

Vote de l'affectation du résultat 2025

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence d'Isabelle PÉGUILHÉ, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2025

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2025

Constatant que le compte administratif fait apparaître

- Un excédent de fonctionnement de :	38 52.27
- Un excédent reporté de :	268 379.72
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	306 899.99
- Un déficit d'investissement de :	54 477.44
- Un déficit des restes à réaliser de :	8 729.34
Soit un besoin de financement de:	63 206.78

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2025 : EXCEDENT	306 899.99
Affectation complémentaire en réserve (1068)	63 206.78
Résultat reporté en fonctionnement (002)	243 693.21
Résultat d'investissement reporté (001) : DEFICIT	54 477.44

14 votes pour

Fixation des taux d'imposition pour l'année 2026

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L 2121-29,
Vu l'article 16 de la loi n° 2019-1479 de finances pour 2020 lequel prévoit la suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 1636 B *sexies*,

Madame la Maire rappelle que par délibération du 14 avril 2025, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

Taxe foncière sur les propriétés bâties : 24.97 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 36.71 %
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 9.48%

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

1. d'augmenter les taux d'imposition en 2026 par rapport à ceux de 2025 et de les porter à :

TFB : 25.09 %
TFNB : 36.89 %
TH: 9.52 %

14 votes pour

Vote du budget primitif 2026

Le Conseil Municipal réunion sous la présidence du Maire, Isabelle Péguilhé, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2026.

Investissement

Dépenses	377 445.99
Recettes	377 445.99

Fonctionnement

Dépenses	1 146 784.46
Recettes	1 146 784.46

14 votes pour

Ventes de bois

Monsieur Jean-Baptiste Monlau, élu en charges du bois communal, informe les membres présents, que la commune a effectué une vente de bois de chauffage.

Il s'agit de 10 lots de bois à 100 euros le lots.

14 votes pour

Fermage

Monsieur Jean-Baptiste Monlau informe les membres présents que monsieur Arrouzé Marc a mis fin à son bail à ferme en date du 1er janvier 2026.

Il s'agit de la parcelle D 631, lieu-dit « Ballambicq » d'une superficie de 3 ha.

Il propose de redistribuer ladite parcelle comme suit :

2 ha à Monsieur Lapeyre Frédéric.
1 ha à Monsieur Dufilh Laurent.

14 votes pour

Insertion Emploi Béarn Adour (IEBA)

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité de désigner un représentant.

Le Conseil, après en avoir délibéré, désigne :

- Madame Gaëlle PINSOLLE.

14 votes pour

Commission des impôts directs

Madame le Maire annonce aux membres présents qu'il faudra procéder à la nomination des membres de la future commission communale des impôts directs.

Commission sera composée comme suit :

- 1 président : le maire,
- 6 membres titulaires
- 6 membres suppléments.

La désignation de cette commission sera établie ultérieurement.

14 votes pour

Questions diverses

Madame Aurélie Mourguet demande quels seront les projets prioritaires. Madame le Maire lui explique que les commissions communales se réunissent pour lister toutes les actions à mener en fonctions des besoins et des enveloppes budgétaires, et que le résultat de ces commissions sera donné lors des conseils municipaux.

Monsieur Cédric Barraqué demande s'il était possible, dans l'adoption du prochain règlement intérieur, que « l'opposition » ait une page entière dans les bulletins municipaux.

Monsieur Cédric Barraqué revient sur l'augmentation des indemnités des élus. Il s'interroge notamment sur l'augmentation de celle du maire. Madame le Maire lui répond que son indemnité sert à pallier ses absences dans son entreprise.

Madame Luce Larqué demande des informations sur le repas des aînés. Celui-ci aura lieu le 30 mai conjointement avec Larreule.

Monsieur Gilles Larqué souhaite faire un tour des bâtiments communaux afin de faire un état des lieux. Il propose le mercredi 06 mai à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30

A Mazerolles, le 26.05.2026

La Maire,
Isabelle PÉGUILHÉ



Le secrétaire de séance,

Luce LARQUE

